

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 janvier 2017

L'an deux mil dix - sept, le vingt - trois janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : BARTASSOT Annie, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, FREMAUX Michel, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, LEMAIRE Régis, MARCINKOWSKI Marie-Andrée, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : BADAIRE Colette (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise) et RIQUART Annette (pouvoir à CHAUVOIS Christian).

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant la mise à disposition des locaux auprès de la Communauté Urbaine, cette dernière n'étant pas encore définitive.

AMENAGEMENT DU PLATEAU SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 – N°2017/001

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la présentation du projet d'aménagement du plateau scolaire suite à la construction de la nouvelle école maternelle et du restaurant scolaire ; Monsieur le maire indique que ce projet peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cet aménagement suite aux chiffrages remis par l'architecte chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération Hors Taxe

Aménagement du plateau scolaire 305 000 €

305 000 €

Financement

DETR à 40% 140 000 €

Conseil Département 14 105 000 €

Fonds propres 60 000 €

305 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet le bénéfice de la DETR à hauteur de 40% au titre de l'exercice 2017 ;
CHARGE Monsieur le Maire de la rédaction des dossiers de demande de subventions.

DEMANDE D'AVANCE SUR PARTICIPATION SIVU DU RAM 2017 – N°2017/002

Monsieur le Maire demande à Madame BARTASSOT Annie, Maire-adjoint déléguée auprès du SIVU du Relais d'Assistants Maternelles – RAM, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Madame BARTASSOT Annie donne lecture du courrier émanant du syndicat sollicitant le versement d'une avance sur la participation 2017 à hauteur de 3 700 € afin de faire face aux problèmes récurrents de trésorerie en début d'exercice.

Madame BARTASSOT précise que la participation totale devrait être de l'ordre de 4 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser au SIVU du RAM un montant de 3 700 € correspondant à une avance sur le versement de la participation au titre de l'année 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

ACCORD DE PRINCIPE RACHAT DU MODULAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE – N°2017/003

Monsieur le Maire présente la proposition de rachat adressée par le prestataire Cougnaud Services pour le modulaire servant au restaurant scolaire.

Le montant de rachat est fixé à 17 990.70 € TTC. Monsieur THOMASSE Daniel précise que la suppression de ce modulaire coûterait une somme quasiment identique afin de remettre en état les bâtiments et la cours des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un accord de principe sur rachat du modulaire à hauteur de 17 990.70 € ;

DECIDE de prévoir les crédits correspondants au Budget Primitif 2017.

MOTION CONCERNANT LES COMPTEURS LINKY – N°2017/004

Eu égard aux risques d'une disjonction inopinée du compteur Linky,

Compte-tenu de l'installation de ce compteur en bordure du domaine public qui obligerait l'utilisateur à sortir par mauvais temps pour réenclencher le compteur, et être ainsi exposé à un danger par temps de pluie,

Compte tenu de la possibilité offerte à un tiers d'ouvrir le coffret et de déclencher la disjonction,

Pour ces raisons d'atteinte au confort des habitants,

Le Conseil Municipal de Biéville-Beuville émet le vœu qu'Enedis sursoit à l'installation des compteurs Linky sur le territoire pour autant que ces risques perdurent.

QUESTIONS DIVERSES– N°2017/005

Monsieur FREMAUX Michel indique que le centre de loisirs a accueilli 70 enfants la 1^{ère} semaine de Noël pour 40 l'an passé.

Monsieur CHAUVOIS Christian fait part de l'annulation du week-end passe-temps faute de participants.

Monsieur CHAUVOIS indique que l'association les « baladins du dan » a un nouveau Président et les représentations décalées au mois d'avril et juin sont annulées ; trois petites pièces seront jouées néanmoins les 7 et 8 octobre de cette année.

Monsieur CHAUVOIS félicite le nouveau Président de l'A.D.M.R.

Madame DIOUF Ghislaine rappelle la réunion du groupe de travail sur les espaces publics.

Monsieur BRODIN Jacques demande s'il est possible de faire quelque chose car les grands sapins situés le long du cheminement piéton sur la rue principale ne permettent presque plus de passer. Monsieur THOMASSE va étudier cette question.

Monsieur MOTTELAY Christian indique que la piste cyclable sur la RD 141 vers Mathieu est remplie de terre suite au passage d'un camion. Monsieur le Maire souhaite que des potelets soient mis.

Madame JOUAN-TRAMPLER Danielle fait part d'une demande d'habitants concernant la réfection des trottoirs rue du Clos Bosquin. Monsieur THOMASSE précise que ces travaux sont inscrits sur le plan triennal programmé de 2018 à 2020.

Madame JOUAN souhaite savoir pourquoi il n'y a plus d'article sur les vétérans du club de football. Monsieur MOTTELAY Christian indique que ce fait est dû au manque d'informations données par l'ASBB.

Madame MARCINKOWSKI Marie-Andrée trouve que la rénovation de la route de Mathieu est vraiment appréciable mais qu'il manque encore les signalisations ; Monsieur THOMASSE va se renseigner.

Monsieur SIMON Patrick indique que la piste cyclable vers Blainville est quasiment impraticable en raison des arbustes non taillés ; monsieur le Maire répond que pour le moment la piste appartient au Département.

Madame BARTASSOT Annie fait part de la décision du C.C.A.S d'adhérer à « présence verte » afin de permettre aux habitants de la commune de bénéficier de l'installation gratuite de la téléalarme, charge à eux de régler leur adhésion mensuelle.

Monsieur THOMASSE Daniel dresse le bilan de l'avancement des travaux de la nouvelle école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.